

DIRECTION DU CONSEIL JURIDIQUE  
ET DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

DIVISION DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC  
ET DU BUREAU DES TRAITES

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

' ( ) ) &\*  
&+

! " # \$ % ! &

—

-

— " %

\* / 0% % " "  
% 2 ( \$ " 3 # "" \$\$\$ 3 !  
45 \$ e l l e q u ' a m e n d é e p a r l e P r o  
, 6 &

7 0 / # " "  
0 / " % 5 "

Date d'entrée en vigueur  
à l'égard 0 %!

'  
7 8 , 6 & ' 7-  
9

: ( ( ( % % 30 / \*

\* 3 " , % % ! ; " \$ \* 0 \$ \* \$ . = \$ ) \$  
> 9 ? " \$ : " + @ 0 \$ , A 0 / ; % ? "  
B \* 7 ,





, , : &

0( # " \$ ! " # \$ 4 ) " C

" 3 # " \$ 3 ! " # \$ 4 5

DDDDDDDDDDDDDDDDDD

' 0 7  
, 7

%! & ' ( # ( ! " # \$

7 (( 0 ( 9 # ( ( % " 0 >"  
;" C ;# % ,9 # \*(" CG\* " C

\* 0 # E - C ( 0 " % C 9 # # \*!\* '  
( 0 \$ 0 ! ! " % " C (9 % # " 0 ; (  
\* >" " ;0% ; 9 > % 0 0 !C  
% 0 # \* >" " ;0% ; after the "amend  
ConventionE"), C ( - # 0 7 5 >" #  
\* % ;" C ;# % ,9 " # CG(" C ( hereafter the "  
MCAA" ) & ) n" C F

\* 0 # \$ " " ; \$ % 0 0 \*  
0% 0 ! # # ( ( C ) " C  
( G # G % 0 0 \* 0 ( ( E  
9 ! 0 \$ ( 0% 0 0 # 9  
) " C ( C ( G # G % 0 0 \* 0 ( )  
( E CF

\* 0 # ; ( % 0 0 \* ( 0 C G %  
%" " C # % 0 0 \* (( ( 0% 0  
9 ! 0 # 9F

> 0(" ( % % C C ! !C 5" 0 " 0 % 0 0 \*  
9 ! 0 # 9 ( # 5" 0 ( G % 0 0  
(( 0 \$ ?" \$ 0 # 5" 0 ( G \*  
( # C C 0 0%  
5" 0 ( 9 ! # # 9 # ( ) " C ( ( )  
C F

; H G 0# # 9 # E C % 0 0 \* G " 0 ! !  
" 0 ; ( % 0 0 \* !\* >0; ; ( % G E C G  
9 ! 0 # 9 0 ( % 0 0 \* ( )  
0 # 0 ( ( ( ! F

I" H G 0# # \$ ( \$ G E C G % 00! 0 † 0  
( % " 0 ; ( % 0 0 \* !\* >\*;; 0 \*9 # E C G 0  
( ! E 0 9 ! # 0 # 9 0 ( ( ! F % 0 0  
\* ( % # 0 !\* >\*;; C ( 5" 0!\* ' " 00 ; ( % 0 0  
\* 0 !\* >\*;; ! # 0 !C % !\* >\*;; \$ \* "0 #  
0 # 0 ( 0 # 5" 0 \$ 0 ( 9 !  
0 # 9 ( # 5" 0 G " ( %  
E C ( - 0 % 0 0 \* (( 0  
G % !\* >\*;; ( 0% " 0 !\* >\*;; ! G % 0  
E C ( - 0 E % 0 0 \* 9 G " 0  
0 \$ ( 9 ! 0 # 9 G " ( %  
# 5" 0

\* & + \* -  
0 \$ # % & ' ( (

Déclaration relative à la date d'effet pour les échanges multilatéraux entre Autorités compétentes portant sur

\* 0 ?" a Principauté du Liechtenstein ?" a % 0 ' intention  
0 C 3 C 0 et que, pour être en mesure d'éch  
( % en vertu de la Convention concernant l'assis  
en matière fiscale telle qu'amendée par le Protocole  
0% " " % 2+ 2 \* J % 0 K \$ E " 0"  
- signé une Déclaration d'adhésion ; à %  
portant sur l'échange des données fiscales par pays

\* 0 ?" \$ ( % % 3 28(6), la Convention amendée s'a  
administrative couvrant les périodes d'imposition qui  
l'année qui suit celle durant laquelle l'impôt a été payé  
Partie ou, en l'absence de période d'imposition, elle  
0 ! # ( 5 \$ " 2 janvier de l'année qu  
0" ?" la Convention amendée est entrée en vigueur

Considérant que l'article 9 E " " "  
convenir que la Convention amendée prendra effet pour  
portant sur des périodes d'imposition ou

\* ?" \$ " 0 \* % 0 0 # % " M %  
par une juridiction que pour ce qui concerne des péri  
5" 0 0 " ?" \* % 0 ! ?" \$  
5" idictions émettrices pour lesquelles la Convention  
" " 0% " 9 5" 0 0 ?" "  
d'imposition ou les obligations fiscales  
" F

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Conventi  
Partie des renseignements les concernant et de  
qui concerne des périodes d'imposition ou des obligat  
Convention amendée si les deux Parties déclarent s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle " % 3 "  
Partie existante des renseignements ne sera pas adre  
E Pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou  
ue dans la Convention amendée si les deux Parties  
autre date d'effet

Confirmant que la capacité d'une juridiction de l'État  
de la Convention > a été reconnue par les dispositions d  
0 0 0 0 5" 0 % ?" C ( # " \$ ?"  
périodes d'imposition ou les obligations fiscales  
# % F

- E " 0" - que la Convention amendée % % ' appliq  
" 9 % 10 AMAC à l'assistance administrative en vertu d  
0" - " E 3 \* % 0 ?" ( 0 0  
quelles que soient les périodes d'imposition ou les  
" 9 ?" # %